

Règlement du concours «Carnaval Disney»

Article 1 – Société organisatrice

La société LUDENDO COMMERCE France SAS, au capital de 13 273 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue de la Boétie – 75008 Paris, organise en France Métropolitaine un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «Carnaval Disney» du 03 février 2017 au 28 février 2017.

Article 2 – Modalités de participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France Métropolitaine à l'exception des collaborateurs et des représentants des sociétés LUDENDO COMMERCE France et The Walt Disney Company France, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du concours, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

La participation s'effectue sur le site de La Grande Récré : www.lagranderecre.fr. Une seule participation par personne (même prénom, même nom, même adresse postale, même adresse email) pendant toute la durée du concours est autorisée, sous peine de disqualification. Les personnes qui souhaitent participer au concours doivent disposer d'un accès Internet et d'une adresse e-mail.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses mails différentes entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le concours. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Seules les participations dûment complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte, ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La photo publiée ne devra pas porter atteinte à un tiers, être contraire à l'ordre public ou à la réglementation en vigueur. Dans le cas inverse, la société organisatrice se réserve le droit de retirer d'office la participation au présent jeu du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du concours

Le concours est organisé du 3 février 2017 au 28 février 2017 sur le site internet de La Grande Récré : www.lagranderecre.fr.

Article 4 – Description du concours

Pour participer à ce concours, il suffit de se rendre sur la page du concours du site internet La Grande Récré www.lagranderecre.fr, de télécharger une photo de votre enfant déguisé situé dans une pièce de la maison en un décor original d'entrer son nom, prénom et ses coordonnées dans les encarts réservés à cet usage, de cocher la case d'acceptation du règlement et de cliquer sur le bouton « valider » une fois les champs obligatoires entièrement remplis, entre le 3 février 2017 et le 28 février 2017.

Toute participation par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique...) ne pourra être prise en compte.

Article 5 – Dotations

Ce concours est doté de 6 lots au niveau national.

Lot 1 : 1 week-end à Venise de 2 jours et 1 nuit pour 4 personnes (2 adultes / 2 enfants) dans un hôtel 3 étoiles à Venise pendant le Carnaval de Venise (2018) avec une enveloppe de 100€/personne pour l'achat d'un costume de Carnaval.

Le séjour comprend :

- Le vol Aller / Retour pour 2 adultes et 2 enfants
- Le transfert privé entre l'hôtel et l'aéroport
- L'hébergement en hôtel 3* avec petit déjeuner pour 2 adultes et 2 enfants
- Une enveloppe budgétaire de 100€ par personne pour l'achat d'un costume de carnaval (sous forme d'un bon d'achat à dépenser sur place, pendant la durée du séjour.

Le séjour ne comprend pas :

Les repas, les dépenses personnelles, les éventuels pourboires et toutes autres prestations non mentionnées au programme.

Le séjour d'une valeur unitaire de 4 350 euros TTC. Le séjour est valable pendant le Carnaval de Venise de l'année 2018.

Lots 2 à 6 : 1 coffre de déguisements, de la marque Rubie's, contenant chacun :

- Un déguisement Elsa, taille M
- Un déguisement Raiponce, taille M
- Un déguisement Iron Man, taille M
- Un déguisement Dark Vador, taille M

La valeur d'un coffre est de 100 euros TTC. Valeur totale des 5 coffres = 500 euros TTC.

La valeur totale des lots mis en jeu est d'environ 4 850 € TTC

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre valeur en espèce, en échange du lot gagné. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristique proche si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Article 6 – Désignations des gagnants

Les gagnants du concours seront désignés par un jury composé de professionnels du Groupe Ludendo et de The Walt Disney Compagny France, selon des critères d'originalité, de réalisme et/ou de ressemblance à un héros avant le 30 mars 2017.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants du séjour seront contactés par la société organisatrice. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiqué lors de sa participation sur le site internet de La Grande Récré www.lagranderecre.fr.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison notamment d'une adresse électronique ou postale invalide ou erronée.

Les gagnants qui n'auraient pas reçu leur prix avant le 10 mai 2017 doivent en informer la société organisatrice à l'adresse suivante :
Ludendo Commerce France

2, Avenue Clément Ader
Z.A.C du Prieuré Ouest
CS 30417 SERRIS
77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4

LUDENDO COMMERCE France ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement les lots par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, des services postaux ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les lots seront conservés par la société organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Article 8 – Opérations promotionnelles

En participant au concours, les participants autorisent gracieusement la société LUDENDO COMMERCE France à utiliser et à publier, sans droits ou frais additionnels, leur nom à des fins d'information ou de promotion liée au présent concours et/ou à ses résultats sur le site, dans la limite d'un an à compter de la date de clôture du concours. Cette utilisation ou publication pourra se faire sur quelque support que ce soit, sur le réseau internet ou non et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque.

En publiant la photo sur le site Internet de La Grande Récré, le participant cède à la société organisatrice, qui l'accepte, le droit d'exploiter chaque photo et l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés pour une durée de 1 an à compter de la date de clôture du concours.

Ce droit d'exploitation comprend en particulier le droit d'accéder, d'utiliser, représenter, reproduire diffuser, publier, la photo sur quelque support que ce soit, sur le réseau internet ou non et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque

Article 9 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le concours pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Le participant déclare détenir l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droits à l'image, droits d'auteur) attachés à la photo publiée et à l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés aux fins de participer au Concours.

A défaut, il certifie avoir fait son affaire personnelle des autorisations nécessaires auprès des ayants droits éventuels pour l'exploitation de ladite photo et de l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés et qu'il s'est acquitté et/ou s'acquittera de toutes les obligations légales ou contractuelles pouvant en découler.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Article 10 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du concours conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : LUDENDO COMMERCE FRANCE – Service Relations Clients – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris –

77706 Marne la Vallée cedex 4.

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Article 11 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 30 mars 2017, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du concours dont les coordonnées sont : LUDENDO COMMERCE FRANCE, – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte. LUDENDO COMMERCE FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent concours.

Article 12 – Consultation du règlement

Le règlement du concours sera consultable en ligne sur le site internet www.lagranderecre.fr.

Article 13 – Responsabilité

LUDENDO COMMERCE France ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendant de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation. Notamment, LUDENDO COMMERCE France décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du concours ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. LUDENDO COMMERCE France décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du concours.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

LUDENDO COMMERCE France ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du concours. LUDENDO COMMERCE France ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du concours ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

LUDENDO COMMERCE France pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, LUDENDO COMMERCE France se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

LUDENDO COMMERCE France ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participation illégale.